

## Verified Beef Production Plus (VBP+) – Autoévaluation préalable à la vérification



La présente *Autoévaluation préalable à la vérification* est conçue pour aider les producteurs à obtenir le sceau de qualité Verified Beef Production Plus (VBP+) (en se soumettant volontairement à une vérification à la ferme) et à se préparer au processus de vérification et d'adhésion. Les documents à fournir et les normes nationales à respecter sont indiqués clairement dans les tableaux ci-dessous. D'ailleurs, les normes sont d'excellentes ressources s'il vous faut plus de renseignements sur les diverses composantes de VBP+.

Pour participer au programme VBP+, vous devez remplir la présente autoévaluation, puis la transmettre à votre coordonnateur provincial quand vous souhaitez entamer les démarches. Nos coordonnateurs détermineront alors si vous êtes prêt pour la vérification ou s'il vous faut plus de formation ou de renseignements.

Si – pour quelque raison que ce soit – vous avez des questions ou avez besoin d'aide en cours de route, n'hésitez surtout pas à communiquer avec votre coordonnateur provincial. Notre but, c'est de vous aider à montrer publiquement l'excellent travail que vous faites.

Nom de l'exploitation : \_\_\_\_\_ Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Section 1 – Salubrité des aliments à la ferme

VBP – Salubrité des aliments à la ferme, version 7.7

Examen des pratiques de l'exploitation bovine	La plupart du temps	Parfois/Nous en sommes conscients	Rarement
<b>Exigence</b> ( <i>Veillez cocher la fréquence qui correspond le mieux à votre situation.</i> )			
<b>Gestion de la santé animale</b>			
Tous les produits de santé animale sont utilisés selon le mode d'emploi de l'étiquette ou l'ordonnance écrite du vétérinaire, et leur utilisation est consignée.			
Les gens savent quoi faire si un animal est traité avec le mauvais produit ou la mauvaise dose.			
En cas de bris d'aiguille suspect, l'animal est identifié de façon permanente, et l'incident est consigné.			
Un vétérinaire est consulté au besoin, et nous savons que les antibiotiques doivent être utilisés avec prudence.			
Les produits de santé animale sont entreposés selon le mode d'emploi de l'étiquette pour assurer leur viabilité.			
<b>Aliments et eau</b>			
Les médicaments ajoutés aux aliments ou à l'eau sont mélangés et utilisés selon le mode d'emploi de l'étiquette ou l'ordonnance. Le mélange et l'utilisation de ces produits sont consignés.			
Les rations sont mélangées et données aux animaux de façon à éviter la contamination croisée (ex. : système de nettoyage ou de rinçage de l'équipement et/ou ordre déterminé).			
La précision des balances utilisées pour mélanger les aliments médicamenteux est vérifiée au moins une fois par année.			
Les copeaux de bois et autres matériaux utilisés comme litière ne comprennent ni agents de conservation ni autres produits chimiques.			
Aucun aliment contenant des substances interdites (sous-produits de ruminants) n'est utilisé, et les bovins n'ont pas accès à de tels aliments (ex. : nourriture pour animaux domestiques).			
<b>Expédition du bétail</b>			
Une vérification des registres d'utilisation de produits de santé animale et de bris d'aiguille est effectuée avant l'expédition du bétail. Cette vérification est consignée.			
Si un animal pouvant contenir une aiguille brisée est expédié (à un abattoir local, par exemple), le prochain propriétaire en est informé, et la situation est consignée.			
<b>Pesticides et fumier</b>			
Les herbicides et les pesticides utilisés dans les champs de foin ou les pâturages sont appliqués selon le mode d'emploi de l'étiquette. Leur utilisation est consignée, et les registres sont vérifiés avant toute récolte ou toute arrivée de bovins dans un endroit traité.			
Les enclos des animaux destinés à l'abattage sont nettoyés au moins une fois par année.			
La litière ne contient ni substances interdites ni produits chimiques.			

<b>Formation et communication</b>			
Quelqu'un est chargé d'effectuer un examen annuel des procédures obligatoires et des registres connexes.			
Les membres de la famille et du personnel comprennent leurs tâches relatives aux pratiques standards et aux procédures obligatoires.			
Advenant un problème ou une erreur dans l'application des procédures obligatoires, les mesures qui s'imposent sont prises.			

## Section 2 – Biosécurité

Référence : Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie – Manuel de mise en place

<http://www.cattle.ca/assets/Uploads/BeefImplementationManual-fre-Final.pdf>

<b>AUTOÉVALUATION DE LA BIOSÉCURITÉ</b> Critères d'évaluation (Cochez la réponse qui correspond le mieux aux pratiques actuelles.)	La plupart du temps ou toujours	Parfois/Je ne sais pas	Jamais	Mesures à envisager
<b>Pratiques de santé animale</b>				<i>Un suivi et un traitement réguliers des bovins malades ou potentiellement malades contribuent à freiner la propagation de maladies dans votre troupeau.</i>
J'applique des procédures de santé animale pour prévenir et contenir les maladies dans mon troupeau.				
Je demande à un vétérinaire de me conseiller sur les traitements et les autres procédures de santé animale.				
Des aiguilles à usage unique sont utilisées sur les animaux malades, et l'équipement et les outils sont nettoyés avant d'être utilisés sur d'autres bovins.				
L'exploitation tient un registre des traitements de santé animale, des vaccins et des bovins morts/euthanasiés.				
<b>Arrivée de bovins</b>				<i>Les bovins nouvellement achetés et les bovins qui reviennent à l'exploitation peuvent être porteurs de pathogènes ou de maladies.</i>
Les nouveaux taureaux, génisses et vaches de remplacement sont isolés quelque temps, leur état de santé est surveillé, et ils sont vaccinés et/ou traités avec les produits de santé animale utilisés sur le reste du troupeau.				
Les nouveaux veaux adoptés et vaches nourrices sont isolés quelque temps, leur état de santé est surveillé, et ils sont vaccinés et/ou traités avec les produits de santé animale utilisés sur le reste du troupeau.				
Tout bovin revenant d'une activité de club 4-H, d'une foire agricole ou d'une clinique vétérinaire est isolé quelque temps avant de rejoindre le troupeau.				
Pour les bovins achetés, des renseignements sur l'état de santé du troupeau d'origine – y compris les vaccins et toute éclosion récente – sont demandés.				
Si des pâturages communautaires sont utilisés, les troupeaux reçoivent les mêmes vaccins, et un dépistage des maladies contagieuses est effectué sur les taureaux.				
Autant que possible, les bovins revenant d'un pâturage communautaire sont surveillés au cas où ils seraient malades.				

<b>AUTOÉVALUATION DE LA BIOSÉCURITÉ</b> Critères d'évaluation (Cochez la réponse qui correspond le mieux aux pratiques actuelles.)	La plupart du temps ou toujours	Parfois/Je ne sais pas	Jamais	Mesures à envisager
L'exploitation tient un registre des achats, des ventes et des expéditions de bovins qui comprend la date et le nom du camionneur ou de l'entreprise de camionnage.				
<b>Personnes et équipement/outils</b>				<i>Les visiteurs à risque (en contact avec d'autres bovins) peuvent être porteurs de maladies sans le savoir, et l'équipement partagé non nettoyé après chaque utilisation peut transférer des pathogènes.</i>
Pour les visites chez le vétérinaire ou dans un marché aux enchères, envisager de porter des vêtements et des chaussures que vous ne portez pas sur l'exploitation ou de désinfecter vos vêtements et vos chaussures avant de les porter sur l'exploitation.				
Les travailleurs agricoles (y compris les nettoyeurs d'enclos, les récolteurs de foin ou de fourrage et les vétérinaires) qui se rendent à l'exploitation portent des vêtements et des chaussures propres et nettoient leur équipement et leurs outils au préalable.				
Les visiteurs et les travailleurs qui arrivent de l'étranger portent des vêtements et des chaussures propres et indiquent avant leur arrivée s'ils ont visité une région rurale ou été en contact avec des animaux. <i>* Voir les 3 questions suggérées ci-dessous.</i>				
Ceux qui arrivent d'une région rurale à l'étranger prennent les précautions d'usage – changement de vêtements complet, douche et nettoyage/séchage du matériel – avant de mettre les pieds dans une exploitation bovine canadienne. (Consulter un vétérinaire si la région ou le pays visité est aux prises avec une éclosion.)				
Aucun aliment ou autre produit interdit n'est rapporté au Canada.				
Les bovins n'ont pas accès à des effluents humains bruts non traités (ex. : contenu d'une fosse septique ou résidus solides).				

Les membres du personnel et de la famille savent avec qui communiquer en cas d'écllosion ou de maladie nécessitant une intervention urgente.				
L'exploitation tient un registre des visiteurs et possède une signalisation qui fournit des renseignements et des consignes sur la biosécurité à tout visiteur.				

*Questions suggérées à poser aux visiteurs avant leur arrivée à la ferme ou au parc d'engraissement :*

1. Avez-vous visité un autre pays dans les 2 dernières semaines?
2. Avez-vous visité une ferme/un ranch ou été en contact avec du bétail ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis?
3. Avez-vous été exposé à une situation impliquant un problème de santé animale à déclaration obligatoire dans les 6 derniers mois?

---

### Section 3 – Soins aux animaux

Référence : Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie, 2 013

[www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-de-boucherie](http://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-de-boucherie)

---

#### Renseignements généraux

1. Connaissez-vous les exigences du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie?  
 Oui       Non       Je ne suis pas sûr(e)
2. En temps normal, à quelle fréquence vérifiez-vous si les bovins sont malades ou blessés?  
 Chaque jour l'hiver, chaque semaine dans les pâturages d'été.  
 Chaque jour  
 Plus souvent pendant le vêlage  
 Autre : \_\_\_\_\_
3. Demandez-vous l'avis d'au moins une clinique vétérinaire sur les questions de santé animale?  
 Oui (voir ci-dessous)  
 Non, je ne consulte pas une clinique vétérinaire régulièrement  
 Autre : \_\_\_\_\_  
Si oui, à quel(s) sujet(s) (règle générale)?  
 Maladies                       Santé du troupeau  
 Protocoles de santé animale pour les parcs d'engraissement  
 Autre : \_\_\_\_\_
4. Comment les nouvelles personnes qui s'occupent des bovins de votre exploitation sont-elles formées?  
 Consignes du propriétaire  
 Observation par le propriétaire, le directeur ou son délégué  
 Jumelage avec une personne compétente et rétroaction  
 Formation structurée  
 Certaines personnes n'ont pas le droit de manipuler les bovins  
 Autre : \_\_\_\_\_
5. Que feriez-vous si quelqu'un maltraitait ou manipulait inadéquatement des bovins?  
 Lui montrer les bonnes procédures de manipulation  
 Aviser le propriétaire/le directeur  
 Former à nouveau cette personne  
 Lui confier des tâches différentes  
 Ne plus solliciter son aide  
 Autre : \_\_\_\_\_
6. Si votre voisin ou quelqu'un des environs négligeait ou maltraitait des bovins, qu'envisageriez-vous de faire?  
 Possiblement signaler l'incident à un autre producteur bovin d'expérience  
 Possiblement communiquer avec les autorités si nécessaire  
 Je ne sais pas; ça dépend de la gravité  
 Demander l'avis d'un expert/d'une association de l'industrie  
 Signaler la situation à quelqu'un, selon l'incident  
 Tout dépend de la situation  
 Autre : \_\_\_\_\_

#### Autres exigences du programme

- Les parcs d'engraissement de plus de 5 000 têtes suivent un plan écrit de gestion des bovins non ambulatoires/à terre ou blessés.
- Les parcs d'engraissement de plus de 5 000 têtes évaluent la manipulation des bovins dans le cadre d'une vérification à la ferme à la fréquence convenue.

EXAMEN DES PRATIQUES DE L'EXPLOITATION BOVINE Veuillez cocher la fréquence qui correspond le mieux à votre situation.	Toujours/la plupart du temps	Parfois/Nous en sommes conscients	Rarement
<b>Exigence</b>			
Les bovins disposent d'abris en cas de conditions météo rigoureuses ou extrêmes.			
Les enclos et les étables offrent un bon drainage ainsi que des zones de repos confortables et au sec.			
Les bovins sont nourris et abreuvés selon leurs besoins nutritionnels.			
Si les vaches s'abreuvent avec de la neige, l'état de celle-ci est surveillé et une source de remplacement est prévue.			
La décision d'euthanasier ou de mettre à mort un animal est prise sans délai pour éviter la souffrance.			
La castration et le marquage sont effectués tôt et, si un analgésique est nécessaire, en consultation avec un vétérinaire.			
Les membres de la famille et du personnel savent quoi faire en cas de panne de courant ou de défaillance de l'équipement d'alimentation.			
L'exploitation a une politique sur les circonstances où le bâton électrique peut être utilisé et la marche à suivre.			
Ceux qui prennent les décisions d'expédition savent reconnaître ce qui est inacceptable en matière de chargement et de transport de bovins. Les remorques sont bien ventilées et offrent une protection contre le froid extrême s'il y a lieu.			

EXAMEN DES PRATIQUES DE L'EXPLOITATION BOVINE Veuillez cocher la fréquence qui correspond le mieux à votre situation.	Toujours/la plupart du temps	Parfois/Nous en sommes conscients	Rarement
<b>Exigence</b>			
Quelqu'un est chargé de la gestion des ressources humaines. Entre autres fonctions, il assure une certaine flexibilité et un traitement équitable des employés et met en place des procédures de sécurité.			
La caudectomie est interdite, sauf avis contraire d'un vétérinaire.			
<b>Questions applicables aux parcs d'engraissement</b>			
Les rations sont formulées selon un programme par étapes pour laisser aux bovins le temps de s'habituer aux changements alimentaires.			
Le parc suit un plan de gestion des bovins blessés ou atteints d'une maladie chronique. S'il compte plus de 5 000 têtes, il a un plan écrit pour la gestion des bovins non ambulatoires ou à terre.			
Le personnel sait quoi faire en cas de vêlage et s'occupe bien de l'animal.			
Dans les cas de <i>belly nuts</i> , la castration est effectuée par du personnel compétent qui utilise un analgésique approprié.			
Les aires de déchargement et de préparation offrent une traction suffisante pour éviter que des bovins se blessent.			

## Section 4 – Gérance de l'environnement

Référence : Pratiques prioritaires couvertes par le plan agroenvironnemental et/ou le permis d'engraissement en parc

### Renseignements généraux

1. Avez-vous élaboré un plan agroenvironnemental (Québec = PAA)? Si oui, en quelle année?  
 Oui, en : \_\_\_\_\_  
 Non  Pas à ma connaissance  
 N'existe pas dans ma province
2. Si un plan agroenvironnemental a été élaboré, nommez 2-3 mesures prises par votre exploitation à la suite de cette démarche.  
1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_  
3. \_\_\_\_\_
3. Énumérez tous les cours sur la gestion des pâturages, les cultures ou les meilleures pratiques environnementales que vous avez suivis ces 5 dernières années.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Connaissez-vous des stratégies de gestion des pâturages qui améliorent la productivité et des pratiques qui favorisent la santé du sol et réduisent l'érosion?  
 Oui  
 Non  
 Sans objet (parc d'engraissement)

Si vous avez répondu oui à la question 4, veuillez cocher les pratiques pertinentes adoptées ces 3 dernières années :

- Pâturages en rotation
  - Pratiques relatives aux zones riveraines
  - Clôtures à l'intérieur des enclos
  - Rotation des cultures
  - Formations
  - Programmes pour les espèces à risque
  - Brise-vent portatifs pour changer d'aire d'hivernage
  - Système d'approvisionnement en eau à distance
  - Changement de mélange herbe/fourrage
  - Alternance culture/pâturage
  - Plan directeur de bassin versant
  - Autres programmes de conservation ou de gestion des pâturages
- 
5. Avez-vous un permis d'élevage intensif ou de parc d'engraissement (Québec = CA)? Oui :  
 Vache-veau  
 Semi-finition  
 Parc d'engraissement  
 Combinaison  
 Non  
Avez-vous un plan de gestion des nutriments ou du fumier (Québec = PAEF)?  
 Oui  Non
  6. Avez-vous participé au projet pilote de production bovine responsable de McDonald's?  
 Oui  Non      Note moyenne : \_\_\_\_\_

<b>EXAMEN DES PRATIQUES DE L'EXPLOITATION BOVINE</b> <i>Veillez cocher la description qui correspond le mieux à votre situation.</i>	<i>Plusieurs mesures sont appliquées actuellement</i>	<i>Quelques mesures sont prévues ou ont déjà été essayées</i>	<i>Nous savons que des mesures existent, mais n'en avons pris aucune</i>
<b>Exigence</b>			
Avez-vous dû modifier vos pratiques en matière de pâturages pour éviter des problèmes de sécheresse, d'inondations, d'érosion du sol ou d'érosion éolienne?			
Avez-vous pris des mesures de gestion des espèces végétales envahissantes dans les pâturages?			
Les pratiques d'utilisation et d'entreposage du fumier préviennent-elles le ruissellement en surface dans les plans d'eau et la lixiviation dans les eaux souterraines?			
Les aires d'hivernage sont-elles gérées de façon à prévenir le ruissellement dans les plans d'eau?			
Les cadavres d'animaux sont-ils éliminés de façon à prévenir le ruissellement dans les plans d'eau?			
Les pratiques de culture alimentaire et/ou fourragère sont-elles bénéfiques pour le sol?			
Les produits chimiques sont-ils entreposés de façon à prévenir les déversements dans l'eau, et les déchets/articles usagés sont-ils recyclés autant que possible?			
Votre exploitation suit-elle des formations ou a-t-elle des procédures d'urgence et du matériel de nettoyage en cas de déversement de produits chimiques ou d'incendie dans l'entrepôt de produits chimiques?  <input type="checkbox"/> Autre (si nécessaire)  _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Oui (voir ci-dessous) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Extincteurs <input type="checkbox"/> Formations sur la sécurité <input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins <input type="checkbox"/> Matériel de nettoyage (sciure de bois, litière) <input type="checkbox"/> Liste de numéros de téléphone d'urgence <input type="checkbox"/> Autre		

Si vous soupçonniez que quelqu'un des environs se débarrasse de substances ou de produits d'une façon dommageable pour l'eau ou le sol, qu'envisageriez-vous de faire? (La mauvaise qualité de l'eau/de l'air/du sol pourrait nuire à vos bovins.)  <input type="checkbox"/> Autre (si nécessaire)  _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Possiblement communiquer avec les autorités si nécessaire <input type="checkbox"/> Je ne sais pas; ça dépend de la gravité <input type="checkbox"/> Demander l'avis d'un expert/d'une association de l'industrie <input type="checkbox"/> Tout dépend de la situation <input type="checkbox"/> Tenir les bovins loin de l'eau et/ou de la situation <input type="checkbox"/> Autre
Appliquez-vous des mesures de gestion de la qualité de l'air extérieur ou de l'air ambiant des étables?	<input type="checkbox"/> Oui (nommez-en 1 ou 2) <input type="checkbox"/> Non
Quelles mesures d'économie d'énergie appliquez-vous? Toute autre pratique de production efficiente  <input type="checkbox"/> Autre (si nécessaire)  _____ _____	<input type="checkbox"/> Énergie solaire <input type="checkbox"/> Énergie éolienne <input type="checkbox"/> Recyclage sur place <input type="checkbox"/> Équipement écoénergétique <input type="checkbox"/> Éclairage amélioré <input type="checkbox"/> Bols d'eau écoénergétiques <input type="checkbox"/> Aucune pour l'instant <input type="checkbox"/> Autre (précisez)
Si de l'eau d'irrigation est utilisée, comment réduisez-vous votre consommation?	Expliquez :

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_